

AMUNDI FINANCE

Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2026

Sommaire

1. Rapport d'Activités au 30 juin 2026	3
2. Rapport des Commissaires aux Comptes et Etats Financiers au 30 juin 2026	40
3. Déclaration du Directeur Général	80

01

Rapport d'activités au 30 juin 2026

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AMUNDI FINANCE Sur les comptes sociaux au 30 juin 2026

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Les principales activités de la société Amundi Finance sont les suivantes :

- Activité de garantie donnée aux fonds et aux notes,
- Activité d'émissions notes à travers ses filiales ou en direct,
- Activité sur les Instruments Financiers à Terme et collatéralisation.

1. Activité de garantie donnée aux fonds et aux notes

Montant commercialisé ou en cours de commercialisation (en EUR)	Engagements 31/12/2025	Engagements 30/06/2026	variation Semestrielle	variation semestrielle en %
Fonds à Formule	4 095 808 603	4 275 014 257	179 205 654	4.4%
Fonds en assurance de portefeuille	1 123 274 235	1 022 589 866	-100 684 369	-9.0%
autre fonds garantis	6 321 223 829	3 903 927 848	-2 417 295 981	-38.2%
<u>Total Fonds garantis</u>	11 540 306 667	9 201 531 971	-2 338 774 696	-20.3%
Notes Amundi finance Emissions	2 427 360 417	3 213 237 935	785 877 519	32.4%
Notes LCLE	2 330 403 524	2 284 336 838	-46 066 685	-2.0%
<u>Total Notes</u>	4 757 763 941	5 497 574 774	739 810 833	15.5%
Total engagements	16 298 070 607	14 699 106 745	-1 598 963 862	-9.8%

Exposition en engagement

Au 30 juin 2026, les engagements de garantie et de contre-garantie accordés aux fonds s'élèvent à 9 201 532 milliers d'euros, en diminution de 2 338 774 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2025. Cette évolution résulte principalement :

- Une baisse des engagements sur autres fonds garantis (- 2 417 296 milliers d'euros), cette variation comprend principalement une baisse des encours des fonds de recyclage et des OPC à maturité 12-18 mois suite à leur échéance,
- Une baisse des engagements de garantie des Fonds en assurance de portefeuille (CPPI) en raison de l'arrivée à échéance de certains fonds et de la baisse des encours garantis,
- Une légère augmentation des Fonds à formule par rapport au 31 décembre 2025 (+ 179 206 milliers d'euros),

Les engagements de garantie et de contre garantie donnés relatifs aux EMTN émis par Amundi Finance Emissions et LCL Emissions (couvertes par une contre-garantie donnée respectivement à Crédit Agricole S.A. et LCL qui en sont les garants respectifs) s'élèvent à 5 497 575 milliers d'euros au 30 juin 2026 dont :

- 2 284 337 milliers d'euros sur les notes LCLE,
- 3 213 238 milliers d'euros pour les notes AFE.

La variation sur la période ressort à + 739 811 milliers d'euros qui s'explique par :

<i>Variation des NOTES (en EUR)</i>	Dont nouvelle couverture et remontée de collecte	Dont remboursement	Dont variation Prix et rachat	Variation Période
Notes Amundi finance Emissions	803 387 774	-81 051 031	63 540 775	785 877 519
Notes LCLE	-46 249 608	-93 375 122	93 558 045	-46 066 685
Total Notes	757 138 167	-174 426 153	157 098 820	739 810 833

Impact pour l'activité de garant sur le 1er semestre 2026

Au premier semestre 2026, un montant de 3 531 559,28 euros a été appelé en garantie pour les notes immobilières émises par la filiale AFE et arrivées à échéance en 2026.

Les provisions pour appels en garantie, enregistrées au 30 juin 2026, s'élèvent à un total de 38 613 milliers d'euros, soit une variation sur la période de + 18 119 milliers d'euros.

Elles se composent principalement de :

- 38 554 milliers d'euros liés aux notes immobilières émises par sa filiale AFE,
- 59 milliers d'euros liés garanties sur déficit de ses filiales AFE et LCLE.

Aucune provision n'est constatée par Amundi Finance au 30 juin 2026 sur les fonds CPPI, testaments Obsèques et des fonds de recyclage (La valorisation des fonds et la rémunération des taux d'intérêts étant supérieurs au niveau de garanti).

Récapitulatif des provisions pour appel en garantie (en EUR)	Provision 31/12/2025	Provision 30/06/2026	Variation
Notes Immobilières	20 439 163	38 554 291	18 115 128
Garantie sur déficit des véhicules	54 594	58 745	4 151
TOTAL provisions	20 493 757	38 613 036	18 119 279

2. Activités sur les émissions de notes

Les filiales dédiées à l'activité d'EMTN "Amundi Finance Emissions" et "LCL Emissions" ont poursuivi en 2026 leur programme d'émission auprès du réseau Crédit Agricole pour la première, du réseau LCL pour la seconde, respectivement pour un notionnel (hors émissions en cours de commercialisation) de 359 millions d'euros et 737 millions d'euros.

Les montants circulants au 30 juin 2026 (hors émissions en cours de commercialisation) s'élèvent à 7 999 millions d'euros pour Amundi Finance Emissions, 6 893 millions d'euros pour LCL Emissions, 16 millions d'euros pour les émissions directes d'Amundi Finance.

3. Activité sur Instruments Financiers à Terme et collatéralisation

L'activité sur les Instruments Financiers à Terme (Swaps de taux et autres, options, cross currency swap et Fx Forward) par Amundi Finance représente un notionnel de 71 438 millions (en euros ou contre valeur euros) au 30 juin 2026 (contreparties externes, fonds, filiales et sociétés du groupe Amundi inclus) contre 71 973 millions d'euros au 31 décembre 2025.

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2026

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Produit net bancaire	73 365	71 511
Charges générales d'exploitation	-3 544	-4 060
Résultat brut d'exploitation	69 820	67 452
Coût du risque	-21 651	1 430
Résultat d'exploitation	48 169	68 881
Résultat courant avant impôt	48 169	68 881
Impôt sur les bénéfices	-12 538	-10 990
Résultat net	35 632	57 892

Le **Produit Net Bancaire** au 30 juin 2026, s'élève à 73 365 milliers d'euros contre 71 511 milliers d'euros au 30 juin 2025.

La contribution des principales activités au Produit Net Bancaire s'établit comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>		
PNB GESTION	40 348	30 914
Commissions (produits)	57 192	47 063
<i>dont commissions fixes sur engagements de Hors Bilan</i>	15 083	17 610
<i>dont commissions variables sur engagements de Hors Bilan</i>	20 603	8 316
<i>dont commissions d'intermédiation</i>	245	
<i>dont commissions sur Notes</i>	21 261	21 137
Commissions (charges)	- 16 845	- 16 149
<i>dont commissions sur engagements de Hors Bilan</i>	- 11	- 12
<i>dont indemnités animation de marché</i>	- 213	- 206
<i>dont commissions de gestion</i>	- 14	- 16
<i>dont charges sur appel en garantie</i>		
<i>dont commissions sur Notes</i>	- 16 606	- 15 916
<i>dont provisions pour appel en garantie</i>		
PNB FINANCIER	33 017	40 597
Intérêts et produits assimilés	39 791	52 864
Intérêts et charges assimilés	- 39 327	- 53 124
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	9 275	8 475
Gains ou pertes sur portefeuille de placement et assimilés	- 14	73
Revenus des titres à revenus variables	23 292	32 309
PNB AUTRES PRODUITS ET CHARGES		
Autres produits d'exploitation bancaire		
Autres charges d'exploitation bancaire		
PRODUIT NET BANCAIRE	73 365	71 511

Le **PNB de Gestion** s'établit à 40 348 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 30 914 milliers d'euros au 30 juin 2025, soit une progression de 30,5%.

Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des commissions de garantie variables comptabilisées au cours du semestre.

- Les commissions enregistrées en produits s'élèvent à 57 192 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 47 063 milliers d'euros au 30 juin 2025 composées principalement :
 - Les commissions de placement relatives aux émissions de notes s'élèvent à 21 261 milliers d'euros, contre 21 137 milliers d'euros au 30 juin 2025. Elles demeurent globalement stables, en lien avec le maintien de l'assiette de rémunération.
 - Les commissions de garantie variables progressent de 148 %, passant de 8 316 milliers d'euros au 30 juin 2025 à 20 603 milliers d'euros au 30 juin 2026. Cette augmentation est principalement liée aux fonds à formule "ACTICCIA VIE".
 - Les commissions de garantie fixes s'élèvent à 15 083 milliers d'euros, contre 17 610 milliers d'euros au 30 juin 2025, soit une baisse de 14,4 %. Cette diminution reflète principalement la réduction des encours de fonds garantis, notamment des fonds de recyclage et des OPC à maturité 12-18 mois.
 - Les prestations d'intermédiation réalisées dans le cadre des opérations de couverture ont généré un produit de 245 milliers d'euros.
- Les charges de commissions s'élèvent à 16 845 milliers d'euros au 30 juin 2026, contre 16 149 milliers d'euros au 30 juin 2025. Elles sont principalement constituées :
 - Des rétrocessions de commissions de placement sur l'activité d'émission de notes pour 16 264 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 15 488 milliers d'euros au 30 juin 2025, soit une augmentation de 5% au premier semestre 2026 en raison de la hausse modérée des en-cours EMTN commercialisés.
 - Des prestations de services financiers sur notes qui s'établissent à 334 milliers d'euros au 30 juin 2026, contre 422 milliers d'euros au 30 juin 2025. Cette diminution de 21 % enregistrée au premier semestre 2026, est principalement liée à un moindre recours aux indices STOXX.

- Des indemnités d'animation de marché des notes immobilières pour 213 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 206 milliers d'euros au 30 juin 2025.
- Des charges sur commissions de gestion pour 14 milliers d'euros et des commissions de garanties pour 11 milliers d'euros en lien avec les émissions EMTN de Amundi Finance et gérés par Amundi AM, stable par rapport au 30 juin 2025.
- Des rétrocessions sur autres commissions pour 8 milliers d'euros.

Le PNB financier s'établit à 33 017 milliers d'euros au premier semestre 2026, contre 40 597 milliers d'euros au premier semestre 2025, soit une diminution de 7 580 milliers d'euros.

Cette évolution résulte principalement de la baisse des dividendes reçus des filiales en 2026.

Le PNB Financier se compose des éléments suivants :

- Des revenus sur titres pour 23 292 milliers d'euros contre 32 309 milliers d'euros au 30 juin 2025, dont :
 - Des dividendes reçus de sa filiale Amundi Intermédiation pour 6 047 milliers contre 7 064 milliers d'euros au 30 juin 2025.
Un acompte sur dividende distribué sur le résultat de la filiale arrêté au 30 septembre 2025 pour 46 557 milliers d'euros a été versé en décembre 2025.
 - Des dividendes reçus de sa filiale Amundi Epargne Salariale et Retraite pour 14 736 milliers d'euros contre 22 128 milliers d'euros au 30 juin 2025.
 - Des dividendes reçus de sa filiale LCLE pour 2 509 milliers d'euros contre 3 118 milliers d'euros au 30 juin 2025.
 - La filiale AFE n'a versé aucun dividende au 30 juin 2026.
- D'un produit net d'intérêts pour 464 milliers d'euros contre une charge nette d'intérêts pour 260 milliers d'euros au 30 juin 2025, dont notamment :
 - Une charge nette sur le financement de l'activité collatérale titres liée à la réglementation EMIR de 1 241 milliers d'euros, contre une charge nette de 1 956 milliers d'euros au 30 juin 2025.
 - D'une charge nette sur opérations diverses de trésorerie de 247 milliers d'euros dont 285 milliers d'euros liés aux intérêts sur prêts journaliers auprès de la centrale de trésorerie, contre une charge nette de 1 060 milliers

- d'euros au 30 juin 2025 dont une charge de 1 126 milliers d'euros liés aux intérêts sur prêts journaliers auprès de la centrale de trésorerie.
- Un produit net d'intérêt de 1 597 milliers d'euros lié à l'activité EMTN et fonds à formules, contre un produit net de 1 839 milliers d'euros au 30 juin 2025.
 - D'un produit net des dépôts de garantie des opérations du collatéral pour 355 milliers d'euros, contre un produit net de 918 milliers d'euros au 30 juin 2025.
- D'un produit net des activités d'émission de swaps, de notes, du collatéral et du portefeuille de transaction pour 9 275 milliers d'euros contre un produit net de 8 475 milliers d'euros au 30 juin 2025, dont :
 - Un produit de 10 755 milliers d'euros correspondant aux indemnités de risques de collecte liées à l'activité d'IFT en particulier sur la commercialisation et le lancement des nouveaux fonds à formule et EMTN. Au 30 juin 2025 les indemnités de risques de collecte étaient de 10 351 milliers d'euros, en augmentation légère au premier semestre 2026.
 - Une charge de 246 milliers d'euros liée à la correction de valeur au titre du risque de contrepartie sur les dérivés actifs et les titres de placements Lotus (CVA – Crédit Value Adjustment).
 - Une charge de 1 233 milliers d'euros de résultat d'IFT et de portage de titres sur l'ensemble des montages contre un produit de 451 milliers d'euros au 30 juin 2025, dont principalement :
 - - 1 464 milliers d'euros sur les montages du réseau LCL, dont perte liée au portage de titres de 1 146 milliers d'euros,
 - - 264 milliers d'euros sur les montages CA OBLIG IMMO,
 - + 138 milliers d'euros sur les montages de types UCO,
 - + 103 milliers d'euros sur les montages du réseau CA SA,
 - + 80 milliers d'euros sur les montages du réseau BAWAG - SUDWESTBANK,
 - + 69 milliers d'euros sur les EMTN émis par Amundi Finance,
 - + 55 milliers d'euros sur les montages du réseau CA ITALY,
 - + 43 milliers d'euros sur les montages Spirica,
 - + 5 milliers d'euros sur les montages du réseau CALIE,

- Les opérations de couverture de change liées à l'acquisition d'Alpha Associates ainsi qu'à l'opération d'Amundi Japan, portant sur des notionnels de 350 000 milliers de CHF et de 9 150 000 milliers de JPY, n'ont eu aucun impact sur le résultat de l'exercice 2026.
- Perte sur activité de portefeuille de placement pour 14 milliers d'euros contre un gain de 73 milliers d'euros au 30 juin 2025, dont :
 - 14 milliers d'euros de dotation pour dépréciation des titres de participations DNA contre 91 milliers d'euros de reprise au 30 juin 2025.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 3 544 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 4 060 milliers d'euros enregistrées au 30 juin 2025.

Les charges générales d'exploitation se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-469	-498
Charges sociales	-217	-181
Intéressement et participation	-58	-44
Impôts et taxes sur rémunérations	-75	-77
Frais de personnel nets	-819	-799
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-352	-414
Services extérieurs et autres frais administratifs	-2 374	-2 848
Total des charges administratives	-2 726	-3 261
Frais administratifs nets	-2 726	-3 261
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-3 544	-4 060

- Les charges de personnel sont de 819 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 799 milliers d'euros au 30 juin 2025, avec principalement :
 - Les salaires et charges sur les effectifs permanents pour 744 milliers d'euros contre 723 milliers d'euros au 30 juin 2025.
 - Des charges d'impôts et taxes sur rémunérations pour 75 milliers d'euros dont 67 milliers d'euros de taxes sur les salaires.
- Les charges administratives à 2 726 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 3 261 milliers d'euros au 30 juin 2025, principalement composées des éléments suivants :

- Services extérieurs pour 2 374 milliers d'euros contre 2 848 milliers d'euros au 30 juin 2025, dont :
 - La refacturation par le groupement de moyens de personnel mis à la disposition de Amundi Finance pour 788 milliers d'euros contre 788 milliers d'euros en 2025,
 - La refacturation par le groupement de moyens des services extérieurs rendus à Amundi Finance pour 749 milliers d'euros contre 1 085 milliers d'euros en 2025,
 - Les frais informatiques et de bases de données pour 430 milliers d'euros, liés principalement à l'activité Murex contre 455 milliers d'euros en 2025,
 - Les honoraires juridiques pour 194 milliers d'euros concernant la mise à jour des programmes émetteurs contre 330 milliers d'euros en 2025,
 - Les honoraires de commissaires aux comptes pour 103 milliers d'euros contre 79 milliers d'euros en 2025,
 - Les loyers et charges du bâtiment Agoram pour 80 milliers d'euros contre 69 milliers d'euros en 2025,
 - La cotisation AMF pour 28 milliers d'euros,
- Les impôts et taxes pour 352 milliers d'euros contre 414 milliers d'euros au 30 juin 2025, soit une baisse de 62 milliers d'euros au premier semestre 2026. Cette diminution résulte principalement au report de facturation de la taxe ACPR et de la contribution au FSCT sur le deuxième semestre 2026.

La ventilation de ce poste est la suivante :

- CET : 150 milliers d'euros contre 116 milliers d'euros en 2025,
- C3S : 125 milliers d'euros contre 125 milliers d'euros en 2025,
- La contribution BCE : 61 milliers d'euros contre 57 milliers d'euros en 2025,
- Fonds de péréquation du groupe de TVA Crédit Agricole SA : 15 milliers d'euros, cette contribution est compensée par un produit de 17 milliers d'euros au titre du groupe TVA CASA,
- La cotisation au comité de résolution unique : 11 milliers d'euros contre 11 milliers d'euros en 2025,
- Une charge pour régularisation de CTF sur TVA : 7 milliers d'euros,

Le Résultat Brut d'Exploitation est un produit de 69 820 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 67 452 milliers d'euros au 30 juin 2025.

Le Coût du risque ressort à – 21 651 milliers d'euros au 30 juin 2026, correspondant à :

- une dotation sur provision liée aux risques sur notes immobilières garantie d'Amundi Finance Emissions pour 18 115 milliers d'euros, portant la provision globale à 38 554 milliers d'euros,
- une charge d'appel en garantie d'un montant 3 532 milliers d'euros couvrant l'insuffisance de trésorerie de quatre notes immobilières émises par Amundi Finance Emissions arrivées à l'échéance au premier semestre 2026,
- une dotation de provision pour risque d'appels en garantie sur autres montages EMTN pour 4 milliers d'euros,

Le Résultat d'exploitation et le Résultat courant avant impôt s'élèvent à 48 169 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 68 881 milliers d'euros au 30 juin 2025.

La charge liée à l'impôt sur les sociétés s'élève à 12 538 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre une charge de 10 990 milliers d'euros au 30 juin 2025.

Le Résultat net au 30 juin 2026 s'établit à 35 632 milliers d'euros contre 57 892 milliers d'euros au 30 juin 2025.

BILAN AU 30 JUIN 2026

Le total du bilan s'établit à 6 565 148 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 5 590 315 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Les principales évolutions du bilan sont présentées dans les tableaux actif et passif suivants :

ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Opérations interbancaires et assimilées	2 220 225	2 128 200
Effets publics et valeurs assimilées	957 596	923 061
Créances sur les établissements de crédit	1 262 629	1 205 139
Opérations sur titres	2 554 303	1 853 379
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 055 348	1 394 524
Actions et autres titres à revenu variable	498 955	458 855
Valeurs immobilisées	273 193	273 207
Parts dans les entreprises liées	45 769	45 783
Immobilisations incorporelles	227 424	227 424
Comptes de régularisation et actifs divers	1 517 428	1 335 529
Autres actifs	1 424 648	1 251 131
Comptes de régularisation	92 780	84 398
TOTAL ACTIF	6 565 148	5 590 315
PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Opérations interbancaires et assimilées	1 140 935	974 202
Dettes envers les établissements de crédit	1 140 935	974 202
Dettes représentées par un titre	15 835	23 937
Comptes de régularisation et passifs divers	4 745 301	3 865 893
Autres passifs	4 446 343	3 585 723
Comptes de régularisation	298 958	280 170
Provisions et dettes subordonnées	38 915	20 773
Provisions	38 915	20 773
Capitaux propres hors FRBG :	624 162	705 511
Capital souscrit	40 320	40 320
Primes d'émission	217 511	217 511
Réserves	4 416	4 416
Report à nouveau	326 283	326 272
Résultat de l'exercice	35 632	116 992
TOTAL PASSIF	6 565 148	5 590 315

A l'actif (hors activité IFT):

- Le poste effets publics et valeurs assimilées s'établit à 957 596 milliers d'euros regroupant les opérations sur titres détenus dans le cadre de la réglementation EMIR, contre 923 061 milliers d'euros au 31 décembre 2025.
- Les créances sur établissements de crédit augmentent à 1 262 629 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 1 205 139 milliers d'euros enregistré au 31 décembre 2025.

Ces créances regroupent principalement :

- 1 188 072 milliers d'euros de prêt au jour le jour et sa créance rattachée, liés à l'activité "collatéral", contre 1 184 763 milliers d'euros au 31 décembre 2025, cette variation est due à l'augmentation des dépôts de garantie reçus et placés auprès de la centrale de trésorerie Amundi SA.
- 58 073 milliers d'euros de prêt à terme et sa créance rattachée, liés à l'activité EMTN du projet JAVA 2.
- 16 484 milliers d'euros sur les comptes ordinaires débiteurs,
- Les parts dans les entreprises liées s'établissent à 45 769 milliers d'euros au 30 juin 2026. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

FILIALES & PARTICIPATIONS	Devise	% Contrôle au 31/12/2025	Provision 31/12/2025	Valeur nette comptable au 31/12/2025	Augmentation	Diminution	Valeur brute comptable au 30/06/2026	Provision 30/06/2026	Valeur nette comptable au 30/06/2026
AMUNDI ESR	EUR	99,99		34 166 829			34 166 829		34 166 829
AMUNDI INTERMEDIATION	EUR	35,81		5 628 480			5 628 480		5 628 480
DNA SA	EUR	100	694 000	1 537 000			2 231 000	708 000	1 523 000
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	EUR	99,99		2 225 684			2 225 684		2 225 684
LCL EMISSIONS	EUR	99,99		2 225 186			2 225 186		2 225 186
TOTAL			694 000	45 783 179			46 477 179	708 000	45 769 179

- Le portefeuille d'obligations et autres titres à revenu fixe s'élève à 2 055 348 milliers d'euros contre 1 394 524 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Les positions correspondent principalement au portage des obligations émises par les filiales Amundi Finance Emissions, LCL Emissions ainsi que par Crédit Agricole SA et Amundi SA, pendant la période de commercialisation des EMTN ou avant rachat pour destruction par ces sociétés émettrices.

Au 30 juin 2026, l'en-cours des EMTN en phase de commercialisation porté par Amundi Finance ressort à 1 979 620 milliers d'euros.

Les titres rachetés au marché secondaire en attente de destruction par les sociétés émettrices dans le cadre des programmes d'émissions des notes sont de 59 730 milliers d'euros.

Les obligations détenues par l'entité dans le cadre de son propre programme d'émission des notes ressortent à 15 999 milliers d'euros.

- Le poste actions et autres titres à revenu variable présente un solde de 498 955 milliers d'euros au 30 juin 2026, en augmentation par rapport au stock des titres détenus au 31 décembre 2025 à 458 855 milliers d'euros.

L'entité avait procédé à l'acquisition des parts d'OPCI pour un montant de 40 100 milliers d'euros au premier semestre 2026 dans une mesure de soutien aux OPCI IMMANENS SPPICAV et IMMO EMISSIONS.

Cette rubrique se compose de parts d'OPCVM détenues par l'entité dans le cadre du suivi du ratio de liquidité réglementaire.

- Le poste immobilisations incorporelles ressort à 227 424 milliers d'euros correspondant au fonds de commerce.
- Le poste Autres actifs (hors IFT) s'élève à 471 931 milliers d'euros contre 356 873 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Il se compose principalement :

- Des dépôts de garantie versés de l'activité "collatéral" pour 389 900 milliers d'euros contre 327 854 milliers d'euros au 31 décembre 2025, les créances rattachées pour 810 milliers d'euros.
- Des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 10 831 milliers d'euros contre 24 524 milliers d'euros au 31 décembre 2025.
- Des créances sur titres livrés liés à l'activité EMTN du projet JAVA 2 pour 66 466 milliers d'euros.
- Dépôt de garantie versé au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée 1 955 milliers d'euros.
- Des coupons à recevoir pour 1 850 milliers d'euros.

- Des créances clients pour 68 milliers d'euros contre 598 milliers d'euros au 31 décembre 2025.
 - Des autres créances pour 51 milliers d'euros.
- Le poste « comptes de régularisation » (hors IFT) s'élève à 33 770 milliers d'euros, contre 39 152 milliers d'euros au 31 décembre 2025.
Il comprend les produits à recevoir liés aux engagements hors bilan (fonds garantis et EMTN) pour 33 735 milliers d'euros, dont le rythme d'encaissement suit celui des revenus:
 - Les commissions de garantie variables sur les fonds PEA sont perçues annuellement.
 - Les commissions de garantie fixes sont majoritairement encaissées à l'échéance des fonds, tout comme les commissions de garantie variables sur les fonds non PEA.
 - Les commissions de placement, les indemnités de rachat et les commissions de garantie sur les émissions d'EMTN sont encaissées trimestriellement.

Les charges constatées d'avance sur autres frais généraux pour 28 milliers d'euros et une indemnisation à recevoir du groupe de TVA CA pour 6 milliers d'euros.

Au passif (hors activité IFT) :

- Le poste Dettes envers les établissements de crédit s'élève à 1 140 935 milliers d'euros contre 974 202 milliers d'euros en 2025, dont :
 - 1 019 428 milliers d'euros d'emprunts à terme et dettes rattachées correspondant au financement des activités liées à la réglementation EMIR contre 969 202 milliers d'euros en 2025,
 - 121 508 milliers d'euros d'emprunt au jour le jour et intérêts courus, auprès de la centrale de trésorerie du groupe,
- Le poste Dettes représentées par un titre pour 15 835 milliers d'euros correspondant aux programmes d'émissions EMTN d'Amundi Finance contre 23 937 milliers d'euros en 2025.
- Le poste Autres passifs (hors IFT) à 3 807 147 milliers d'euros au 30 juin 2026 (2 990 724 milliers d'euros en 2025) enregistre :
 - la dette en attente de règlement liée au portage des EMTN pendant la période commercialisation pour 2 204 510 milliers d'euros,
 - les dépôts de garantie reçus liés à l'activité "collatéral" pour 1 545 951 milliers d'euros et dettes rattachées pour 2 517 milliers d'euros,
 - la provision d'impôt sur les sociétés pour 12 538 milliers d'euros,
 - la dette sur les options en attente de règlement pour 38 894 milliers d'euros,
 - la dette sur coupons à payer pour 1 846 milliers d'euros,
 - la somme des autres dettes sociales ressort à 784 milliers d'euros,
 - la somme des autres dettes fiscales ressort à 87 milliers d'euros,
 - la somme des autres dettes ressort à 20 milliers d'euros.
- Le poste Comptes de Régularisation (hors IFT) à 15 580 milliers d'euros contre 14 723 milliers d'euros en 2025, se décompose comme suit :
 - 1 809 milliers d'euros de produits constatés d'avance représentant l'étalement des indemnités pour risque de collecte sur les montages en cours de commercialisation de types fonds à formules, les EMTN Amundi Finance Emissions et les EMTN LCL Emissions.
 - 13 771 milliers d'euros de charges à payer dont :
 - 8 248 milliers d'euros au titre des rétrocessions de commissions de placement,

- 2 365 milliers d'euros au titre de provision sur les salaires de mise à disposition par Amundi Asset Management,
- 1 648 milliers d'euros au titre de provision sur groupement de moyen,
- 351 milliers d'euros au titre des indemnités d'animation de marché sur les montages de type CA Oblig Immo,
- 329 milliers d'euros ont été provisionnés pour les prestations AITS,
- 233 milliers d'euros ont été provisionnés pour les prestations relatives à STOXX,
- 226 milliers d'euros ont été provisionnés pour les honoraires juridiques,
- 183 milliers d'euros de provision sur taxes bancaires,
- 126 milliers d'euros ont été provisionnés pour les honoraires des commissaires aux comptes,
- 62 milliers d'euros des autres factures non parvenues,

Activité IFT : l'activité fait apparaître un solde net débiteur de 89 152 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre un solde net débiteur de 79 058 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et se compose de :

- Solde net débiteur de 183 826 milliers d'euros de positions sur les primes d'options contre un solde net débiteur de 190 048 milliers d'euros en 2025,
- Solde net créditeur de 150 527 milliers d'euros liés à la valorisation des IFT (swap et options) contre un solde net créditeur de 153 134 milliers d'euros en 2025,
- Solde net débiteur de 59 724 milliers d'euros concernant les positions de couverture contre un solde net débiteur de 45 768 milliers d'euros en 2025,
- Solde créditeur de 3 870 milliers d'euros sur la correction de valeur des instruments financiers au titre du risque de contrepartie sur les dérivés actifs au passif (CVA) contre 3 624 milliers d'euros en 2025.

- Les Provisions pour risques et charges pour 38 915 milliers d'euros contre 20 773 milliers d'euros en 2025 dont :
 - 38 554 milliers d'euros de provision liée aux risques sur notes immobilières garantie d'Amundi Finance Emissions contre 20 439 milliers d'euros en 2025,
 - 155 milliers d'euros de provisions sur engagements de retraite,
 - 95 milliers d'euros de provisions constituées au titre des contentieux sociaux,
 - 59 milliers d'euros de provisions pour risques sur l'activité de garantie des fonds et des véhicules d'émissions contre 55 milliers d'euros en 2025,
 - 52 milliers d'euros de provisions pour indemnisation groupe de TVA,
- Les capitaux propres d'Amundi Finance évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2025	40 320	548 199			116 992	705 511
Dividendes versés au titre de 2025		-116 981				-116 981
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		116 992			-116 992	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice au 30 juin 2026					35 632	35 632
Autres variations						
Solde au 30 JUIN 2026	40 320	548 210			35 632	624 162

HORS BILAN AU 30 JUIN 2026

Au 30 juin 2026, les instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un notionnel de 71 438 millions d'euros contre 71 973 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Tableau de synthèse des IFT :

Notionnel en millions d'euros	30/06/2026	31/12/2025	Variation en %
IFT activité FONDS	30 190	29 500	2.3%
IFT activité EMTN CASA	553	657	-15.9%
IFT activité EMTN LCLE	18 736	20 542	-8.8%
IFT activité EMTN AFE	18 054	17 106	5.5%
IFT activité EMTN AMUNDI SA	1 154	1 192	-3.2%
IFT activité EMTN AMUNDI FINANCE	16	24	-33.9%
IFT activité COLLATERAL TITRES	1 015	965	5.2%
IFT activité AMUNDI AM	1 721	1 987	-13.4%
TOTAL	71 438	71 973	-0.7%

Le poste Engagements de garantie donnés s'élève à 14 708 millions d'euros contre 16 298 millions d'euros au 31 décembre 2025, correspondant à l'évolution des engagements au titre des fonds garantis et des EMTN pour 14 700 millions d'euros et aux engagements de garantie bancaires donnés pour 8 millions d'euros.

Le poste Actifs donnés en garantie s'élève à 877 millions d'euros contre 863 millions d'euros au 31 décembre 2025, il correspond au Collatéral titres donnés aux contreparties de marché dans le cadre de la réglementation EMIR.

Le poste Actifs reçus en garantie s'élève à 986 millions contre 1 088 millions d'euros au 31 décembre 2025, et correspond au Collatéral titres reçus des fonds et des contreparties de marché dans le cadre de la réglementation EMIR.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SUR 2026

L'activité d'émission d'EMTN devrait être soutenue au second semestre, principalement en France et en Autriche.

En Europe, l'activité de garantie de fonds devrait diminuer au second semestre en Italie mais rester stable en France et en Espagne.

En Asie, l'activité de garantie de fonds devrait se développer petit à petit avec plusieurs projets en Thaïlande et à Hong-Kong.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Le contrôle de la société au 30 juin 2026 est le suivant :

- Amundi Asset Management détient 76,13% des actions,
- Amundi détient 23,87% des actions,

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Capital en fin d'exercice (en euros)	40 320 157	40 320 157	40 320 157	40 320 157	40 320 157
Nombre d'actions émises	2 644 829	2 644 829	2 644 829	2 644 829	2 644 829
Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	150 334	173 799	163 466	192 914	156 742
Résultat avant impôt, amortissement et provisions	141 515	164 838	154 751	185 286	150 027
Impôts sur les bénéfices	-25 040	-21 897	-23 056	-24 525	-21 661
Résultat après impôts, amortissements et provisions	121 943	139 981	133 103	150 998	116 992
Montant des bénéfices distribués	121 927	139 964	133 088	150 993	116 981
Résultat des opérations réduit à une action (en euros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	46,11	52,93	50,33	60,78	48,53
Résultat après impôt, amortissements et provisions	46,11	52,93	50,33	57,09	44,23
Dividende attribué à chaque action	46,10	52,92	50,32	57,09	44,23
Personnel					
Effectif moyen du personnel	9	9	9	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	792	784	808	868	891
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en milliers d'euros)	337	329	321	385	382

FACTEURS DE RISQUES LIES A AMUNDI FINANCE

1.1 Risque de crédit et de contrepartie

Amundi Finance est exposé aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Amundi offre un panel de produits garantis et à formule (structurés). Ces produits incluent des fonds qui sont partiellement ou entièrement garantis ou qui ont des rendements garantis. Amundi Finance apporte les garanties à ces fonds et est donc soumis à un certain nombre de risques liés à cette activité. En particulier, si l'émetteur de l'un des actifs détenus par les fonds garantis par Amundi Finance venait à faire défaut ou à entrer dans une procédure d'insolvabilité ou une procédure similaire, Amundi Finance devrait supporter des coûts importants pour remplacer ces actifs et remplir ses obligations en tant que garant. Ces fonds garantis peuvent également conclure divers instruments dérivés avec de grandes contreparties bancaires. De telles transactions exposent Amundi Finance au risque de contrepartie. En cas de défaillance d'une contrepartie ou d'engagement d'une procédure d'insolvabilité ou similaire, Amundi Finance encourrait des coûts substantiels pour remplacer les transactions et remplir ses obligations en tant que garant.

Amundi Finance est également soumis au risque de contrepartie si une ou plusieurs institutions financières venaient à faire défaut ou à engager une procédure d'insolvabilité ou similaire, Amundi Finance devrait dénouer de telles transactions et rechercher d'autres contreparties pour conclure de nouvelles transactions. Amundi Finance couvre systématiquement son exposition au risque de marché sur la performance garantie aux investisseurs en actions et en titres à formule, en concluant des opérations sur dérivés avec des institutions financières internationalement reconnues. Si les opérations sur dérivés sont sécurisées par du collatéral, Amundi Finance est néanmoins soumis à un certain nombre de risques liés à ces opérations. Amundi Finance pourrait ne pas être en mesure de conclure des opérations de couverture de remplacement exactement au même prix ou aux mêmes conditions, en particulier si le défaut ou l'insolvabilité devait entraîner des mouvements brusques sur les marchés financiers.

Amundi Finance utilise également le produit net de l'émission de Titres pour les besoins du financement de son activité en général et la couverture de ses obligations en vertu des Titres.

Ainsi, il utilise tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). La contrepartie peut être une banque, une institution financière, un industriel ou une entreprise commerciale, un gouvernement ou une entité gouvernementale ou un fonds. La capacité d'Amundi Finance à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé. Au 30 juin 2026, les actifs pondérés en fonction des risques de crédit et de contrepartie s'élevaient à 1,721 milliards d'euros.

1.2 Risque de marché et liquidité

L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'Amundi Finance.

Au titre de la garantie apportée par Amundi Finance aux fonds garantis, Amundi Finance pourrait mettre en place des opérations sur dérivés avant de connaître le montant exact des ordres de souscription des investisseurs, Amundi Finance étant ainsi exposé au risque de marché. Dans le cas où le montant final serait inférieur aux prévisions, Amundi Finance pourrait supporter des frais financiers substantiels pour dénouer l'excédent de position.

L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'Amundi Finance.

Amundi Finance est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidités, qui peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

Si la valorisation des dérivés change de manière significative, Amundi Finance peut être amené à fournir des garanties à ses contreparties, exposant Amundi Finance à un risque de liquidité. Amundi Finance devrait alors emprunter auprès de Crédit Agricole SA le montant à fournir aux contreparties, ce qui pourrait entraîner des coûts financiers importants. Amundi Finance participe au respect du LCR¹ (Liquidity Coverage Ratio) dans lequel le besoin de trésorerie en cas de stress de collatéral est inclus.

¹ Le ratio LCR est calculé au niveau consolidé d'Amundi ainsi qu'à un niveau sous-consolidé incluant les entités Amundi SA, Amundi Finance et Amundi ESR.

Amundi Finance est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidités, qui peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

1.3 Risques opérationnels et risques connexes

1.3.1 Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'Amundi Finance.

Amundi Finance est exposé aux risques opérationnels liés à la mise en place et à la gestion de fonds garantis et structurés. Si les actifs ou les opérations hors bilan s'avéraient insuffisamment corrélés à la performance garantie due aux investisseurs, Amundi Finance en tant que garant pourrait subir des pertes financières importantes.

Par ailleurs, Amundi Finance est exposé au risque de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Toute défaillance, interruption ou violation de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des défaillances ou des interruptions dans ses systèmes de gestion de la relation client et de service. Amundi Finance est exposé à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur Amundi Finance en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaîne tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité d'Amundi Finance. Amundi Finance n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats depuis sa création.

1.3.2 Risques de non-conformité, juridiques et réglementaires

Les risques de non-conformité découlant du non-respect des dispositions réglementaires et légales régissant ses activités, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales, ou des normes professionnelles et déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les opportunités commerciales d'Amundi Finance.

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des capitaux, Amundi Finance est exposé au risque de litiges avec des investisseurs, à des procédures civiles ou pénales, à des procédures administratives, à des actions réglementaires ou d'autres litiges. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité d'Amundi Finance à exercer son activité et l'ampleur de la perte potentielle liée à ces actions peut demeurer inconnue pendant une période de temps substantielle.

Le coût de la défense des actions futures peut être important. Il peut également y avoir une publicité négative associée aux litiges qui pourrait diminuer la volonté des investisseurs de recourir aux services d'Amundi Finance, que les allégations soient justifiées ou pas ou qu'Amundi Finance soit finalement jugé responsable ou pas. La survenance d'un tel risque pourrait entraîner une perte de valeur ou une atteinte à la réputation d'Amundi Finance. Toutefois, depuis sa création, Amundi Finance n'a jamais été exposé à un litige avec un investisseur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives commerciales.

Amundi Finance est soumis à un cadre réglementaire dans les pays où il opère soit principalement en France et en Autriche. Des modifications du cadre réglementaire et environnemental sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur son activité et ses résultats.

Amundi Finance, étant un établissement de crédit, est soumis à la réglementation des autorités de contrôle bancaire. Amundi Finance n'a émis aucun titre au cours de l'exercice 2026.

La réglementation bancaire est en constante évolution et les réformes réglementaires peuvent réduire l'intérêt des produits Amundi pour ses clients bancaires ou compagnies d'assurance, et modifier le traitement de solvabilité et de liquidité de ces produits dans leur bilan. Toutes les réformes bancaires modifiant les règles réglementaires applicables aux transactions et produits d'Amundi Finance peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les revenus, les résultats et les conditions financières d'Amundi Finance.

Egalement, la capacité d'Amundi Finance à développer ses activités ou à exercer certaines activités existantes peut être limitée par des exigences réglementaires nouvelles.

Les activités et les résultats d'Amundi Finance peuvent également être affectés par les politiques ou actions de diverses autorités de régulation en France ou dans les autres pays dans lesquels il opère. Depuis sa création, les évolutions du cadre réglementaire auquel Amundi Finance est soumis n'ont pas eu d'effet défavorable sur son activité ou ses résultats. Au 30 juin 2026, les actifs pondérés en fonction des risques opérationnels et des risques connexes s'élevaient à 0,122 milliard d'euros.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques d'Amundi Finance s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité Bancaire Européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Une information systématique du Conseil d'administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;
- Une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- Une couverture exhaustive des activités et des risques ;

- Une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- Un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Inspection.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne d'Amundi Finance.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Inspection. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur d'Amundi en charge de la Division Stratégie, Finance et Contrôle (SFC), s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, des Risques, de la Conformité et de la Sécurité. Il est composé notamment du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité, du Directeur Juridique et de la Directrice de l'Audit Interne d'Amundi. Il se réunit mensuellement.

Le Comité est chargé de :

- Faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;
- Procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des

performances, et s'assurer de l'adéquation du dispositif de contrôle interne pour correctement piloter ces risques ;

- Prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- Décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.
- Être informé de tous les rapports à destination des autorités de régulation ou de supervision (BCE, ACPR, AMF) ;
- Et d'être informé des derniers développements réglementaires pouvant impacter les procédures de contrôles.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment aux procédures de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne Amundi Finance, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

- Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité

Le dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité repose sur les éléments constitutifs suivants :

- Les catégories et indicateurs de risque de non-conformité identifiés à partir du référentiel des risques de non-conformité de Crédit Agricole ; une catégorie de risque de non-conformité regroupe plusieurs événements de risques auxquels correspondent un ou plusieurs contrôles. Chaque contrôle est décrit par une fiche de contrôle (parfois subdivisée en plusieurs sous-fiches de contrôle similaires dans leur nature, mais différentes dans leurs modalités).
- Les éléments de risques identifiés dans la cartographie des risques de non-conformité d'Amundi.

- Les contrôles permanents effectués par les collaborateurs d'Amundi et par la ligne métier Conformité, dans le cadre du programme annuel de contrôle de Conformité.
- Les formulaires de contrôles permanents, organisés par séquence numérotée pour permettre de facilement associer chaque évènement de risque identifié dans la cartographie des risques avec son contrôle afférent et vice-versa.

Les résultats des contrôles permanents et le suivi des plans d'actions.

- **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Audit Interne d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion ont été réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés.

- **Plan de continuité d'activité (PCA)**

Au cours de l'année 2026, des tests du dispositif PCA d'Amundi ont été menés :

- Le Plan de Secours Informatique (PSI) a été testé du 24 janvier au 1er février 2026 en simulant la perte d'un datacenter.
- Le Plan de Repli Utilisateurs (PRU) a été testé le 18 juin 2026 pour les Salles de Repli Immédiat, et le 10 avril 2026 pour les tests de tenue de charge des connexions à distance.
- Un exercice de crise sera réalisé au second semestre 2026.

2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Amundi Finance est exposée aux risques décrits au chapitre « Risques » ci-dessus : risque de crédit et de contrepartie, risque lié à la réglementation, risques opérationnels, risques de non-conformité et juridiques.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, Amundi Finance est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

L'impact environnemental et l'impact sociétal des activités d'Amundi Finance s'inscrivent dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité d'Amundi Finance repose sur :

- La définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par Amundi Finance ;
- Une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- Une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par Amundi Finance.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue trimestrielle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction du profil de risque de la relation d'affaire.

Amundi Finance assure le placement des notes émises par Amundi, Amundi Finance et ses véhicules, uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Conformité dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

e. **Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière ; Rôle et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière**

Amundi Finance publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et du Groupe Crédit Agricole.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers de l'entité Amundi Finance.

La Direction Financière utilise les systèmes d'information lui permettant d'élaborer les informations comptables et financières d'Amundi Finance dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière d'Amundi assure la responsabilité de l'élaboration de l'information comptable et financière. En particulier, la Direction Financière :

- Etablit les états financiers consolidés du groupe Amundi selon les normes comptables internationales (IFRS) et conformément aux règles et principes comptables communiqués et définis au sein du groupe Crédit Agricole ;
- Etablit les états financiers sociaux de chacune de ses entités conformément aux normes comptables locales en vigueur ;
- Elabore les différents *reportings* réglementaires, prudentiels et fiscaux ;
- Produit les différentes informations de gestion nécessaires au pilotage de l'activité ;
- Assure la communication financière d'Amundi auprès des investisseurs.

f. **Contrôle permanent de l'information comptable et financière**

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement à la Directrice Financière. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires, et des normes du groupe Crédit Agricole ;
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière d'Amundi et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation ;
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement d'Amundi sur l'information publiée ;
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels. En particulier, les risques suivis par la Direction des Risques, et en particulier ceux liés aux engagements hors bilan, font l'objet d'un rapprochement avec la comptabilité afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'information et de la bonne évaluation dans les états financiers.

Le responsable du contrôle permanent comptable d'Amundi s'assure de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives, pour renforcer le dispositif de contrôle permanent comptable.

g. Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, le commissaire aux comptes met en œuvre les diligences qu'il juge appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels annuels de la société Amundi Finance ;
- Examen limité des comptes de la société Amundi Finance.

Dans le cadre de sa mission légale, le commissaire aux comptes présente les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration d'Amundi Finance.

h. Contrôle périodique (Audit Interne)

L'Audit interne du groupe Amundi assure le contrôle périodique d'Amundi Finance, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

i. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) d'Amundi Finance est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- Un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- Un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose sur une plateforme de travail à distance permettant 20 000 connexions simultanées ; s'agissant de la négociation, un dispositif permet de reprendre l'activité sous 20 minutes en cas d'indisponibilité des locaux dédiés dans le cadre d'un plan de repli immédiat ;
- Un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec une redondance des plateformes ;
- Un contrôle du plan de continuité des prestataires ;
- Un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement mis à jour et testé annuellement.

Les scenarii de sinistre potentiel couverts sont :

- Indisponibilité d'environnement de travail local causée par l'inaccessibilité du site ou par la défaillance des installations techniques (panne électricité, perte d'accès des moyens télécom...). Ce scénario intègre l'indisponibilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles lorsque ceux-ci sont regroupés ;
- Indisponibilité du personnel causée par une grève de transports publics, une épidémie, une crue, etc. Les solutions permettant de couvrir ce scénario doivent permettre à Amundi de maintenir la continuité de ses activités dès lors que 30 % de ses effectifs sont disponibles ;
- Indisponibilité physique des systèmes d'information causée par la destruction physique de matériels du Datacenter ou des moyens d'accès réseau au Datacenter ;
- Indisponibilité logique des systèmes d'information Datacenter causée par malveillance, erreur ou accident (attaque virale, intrusion, destruction accidentelle d'une baie de données ou un « bug » informatique altérant des bases de données) ;
- Indisponibilité massive des postes de travail causée, par exemple, par une attaque virale massive qui toucherait les postes de travail.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein d'Amundi Finance et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

02

Rapport des Commissaires aux Comptes et Etats Financiers au 30 juin 2026

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Forvis Mazars S.A.
45 rue Kleber
92300 Levallois Perret
SA au capital de 8 320 000 euros
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS (Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026)

Au Directeur Général
Amundi Finance
91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris

Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Amundi Finance et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires individuels de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 (ci-après "les Comptes"), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Comptes avec les règles et principes comptables français.

Ce rapport est établi à votre attention et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis à vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Levallois-Perret, le 30 juillet 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars S.A.

Bara Naija

Jean Latorzeff

Jean-Baptiste Meugniot

**AMUNDI FINANCE
COMPTES INDIVIDUELS
AU 30/06/2026**

**Arrêté par le Conseil d'administration d'AMUNDI FINANCE
en date du 28/07/2026**

SOMMAIRE

BILAN AU 30 JUIN 2026	3
HORS BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2026	5
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2026	6
NOTE 1 LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2026	7
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	18
NOTE 4 OPERATION AVEC LA CLIENTELE	18
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D’INVESTISSEMENT ET TITRES DE L’ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	19
NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	21
NOTE 6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION	22
NOTE 7 VARIATION DE L’ACTIF IMMOBILISE	23
NOTE 8 ACTIONS PROPRES	24
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	24
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L’ACTIF	25
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	25
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	25
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	25
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	26
NOTE 15 PROVISIONS	27
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT	27
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES POSTERIEURS A L’EMPLOI, REGIME A PRESTATIONS DEFINIES	27
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	28
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	28
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	28
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	29
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	29
NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	29
NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	30
NOTE 24.1 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS	31
NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR	31
NOTE 24.3 VENTILATION DES CONTRATS D’ECHANGE DE TAUX D’INTERET	32
NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	32
NOTE 25.1 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE	33
NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	33
NOTE 27 PRODUITS NETS D’INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	34
NOTE 28 REVENUS DES TITRES	35
NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	35
NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	35
NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	36
NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION BANCAIRE	36
NOTE 33 CHARGES GENERALES D’EXPLOITATION	37
NOTE 33.1 EFFECTIF	37
NOTE 34 COUT DU RISQUE	37
NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	38
NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES	38
NOTE 37 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIF	38
NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS	38
NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	38

AMUNDI FINANCE
COMPTES INDIVIDUELS AU 30/06/2026

BILAN AU 30 JUIN 2026

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Opérations interbancaires et assimilées		2 220 225	2 128 200
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	5	957 596	923 061
Créances sur les établissements de crédit	3	1 262 629	1 205 139
Opérations avec la clientèle	4		
Opérations sur titres		2 554 303	1 853 379
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	2 055 348	1 394 524
Actions et autres titres à revenu variable	5	498 955	458 855
Valeurs immobilisées		273 193	273 207
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7		
Parts dans les entreprises liées	6-7	45 769	45 783
Immobilisations incorporelles	7	227 424	227 424
Immobilisations corporelles	7		
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8		
Comptes de régularisation et actifs divers		1 517 428	1 335 529
Autres actifs	9	1 424 648	1 251 131
Comptes de régularisation	9	92 780	84 398
TOTAL ACTIF		6 565 148	5 590 315

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Opérations interbancaires et assimilées		1 140 935	974 202
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	1 140 935	974 202
Comptes créditeurs de la clientèle	12		
Dettes représentées par un titre	13	15 835	23 937
Comptes de régularisation et passifs divers		4 745 301	3 865 893
Autres passifs	14	4 446 343	3 585 723
Comptes de régularisation	14	298 958	280 170
Provisions et dettes subordonnées		38 915	20 773
Provisions	15-16-17	38 915	20 773
Dettes subordonnées	18		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG :	19	624 162	705 511
Capital souscrit		40 320	40 320
Primes d'émission		217 511	217 511
Réserves		4 416	4 416
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		326 283	326 272
Résultat en attente d'approbation / acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		35 632	116 992
TOTAL PASSIF		6 565 148	5 590 315

HORS BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements	25		
Engagements de garantie	25	14 707 839	16 298 071
Engagements sur titres	25		

(en milliers d'euros)		30/06/2026	31/12/2025
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	25		
Engagements de garantie	25		
Engagements sur titres	25		

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change à terme en devise : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24
- Actifs donnés et reçus en garantie : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2026

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	27	39 791	92 158	52 864
Intérêts et charges assimilées	27	-39 327	-94 073	-53 124
Revenus des titres à revenu variable	28	23 292	78 867	32 309
Commissions (produits)	29	57 192	94 566	47 063
Commissions (charges)	29	-16 845	-32 036	-16 149
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	9 275	17 874	8 475
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	-14	146	73
Autres produits d'exploitation bancaire	32			
Autres charges d'exploitation bancaire	32		-760	
Produit net bancaire		73 365	156 742	71 511
Charges générales d'exploitation	33	-3 544	-6 714	-4 060
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles				
Résultat brut d'exploitation		69 820	150 027	67 452
Coût du risque	34	-21 651	-11 375	1 430
Résultat d'exploitation		48 169	138 652	68 881
Résultat net sur actifs immobilisés	35			
Résultat courant avant impôt		48 169	138 652	68 881
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices	36	-12 538	-21 661	-10 990
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées				
Résultat net		35 632	116 992	57 892

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2026

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2025
Résultat avant impôt	48 169	138 652	68 881
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dépréciation des écarts d'acquisition			
Dotations nettes aux dépréciations	18 142	9 108	-1 477
Quote-part de résultat liées aux sociétés mises en équivalence			
Perte nette/gain net des activités d'investissement			
Produits/charges des activités de financement			
Autres mouvements	6 237	-1 518	9 157
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	24 379	7 591	7 680
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-7 847	-285 993	-537 191
Flux liés aux opérations avec la clientèle			
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-739 698	244 412	-399 076
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	682 846	353 653	998 624
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Impôts versés	-7 973	-25 993	-13 740
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-72 671	286 078	48 618
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-123	432 321	125 179
Flux liés aux participations	14	-91	-91
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles			
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	14	-91	-91
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-116 981	-150 993	-150 993
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-116 981	-150 993	-150 993
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-117 090	281 237	-25 905
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 200 139	918 901	918 901
Solde net des comptes de caisse et banques centrales			
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 200 139	918 901	918 901
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 083 049	1 200 139	892 996
Solde net des comptes de caisse et banques centrales			
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 083 049	1 200 139	892 996
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-117 090	281 237	-25 905

NOTE 1 LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2026

1.1 Cadre juridique et financier

Le capital social de Amundi Finance, s'élève à 40 320 157 euros au 30 JUIN 2026. Il est divisé en 2 644 829 actions de 15,24 euros de valeur nominale chacune.

Depuis le 19 février 2002, Amundi Finance bénéficie d'un agrément délivré par le CECEI (devenu ACPR). Amundi Finance est agréé en qualité d'établissement de crédit à délivrer des garanties en capital et/ou de performance dans le domaine de la gestion d'actifs, notamment au profit de clients du groupe Crédit Agricole ou d'OPCVM dont la gestion est assurée par celui-ci.

La société est détenue à hauteur de :

- 76,13 % par Amundi Asset Management,
- 23,87 % par Amundi,

La présente annexe est une partie indissociable des comptes intermédiaires de la société Amundi Finance clos au 30 JUIN 2026. Elle est exprimée en milliers d'euros (« K€ »).

Le total du bilan avant répartition composant ces comptes est de 6 565 148 K€.

Le produit net bancaire (PNB) composant ces comptes est de 73 365 K€.

Le résultat net est de 35 632 K€ (35 631 809,94€).

1.2 Evénements significatifs relatifs au PREMIER SEMESTRE 2026

Il n'y a pas eu d'événements significatifs relatifs au PREMIER SEMESTRE 2026.

1.3 Evénements postérieurs à la situation intermédiaire du 30 JUIN 2026

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la situation intermédiaire du 30 JUIN 2026.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La présentation des états financiers d'Amundi Finance est conforme aux dispositions du règlement ANC N° 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les dispositions du règlement ANC n° 2023-03 sont applicables aux états financiers d'Amundi Finance à compter du 1er janvier 2025.

2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Amundi et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe Amundi ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés en hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après :

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains

Amundi Finance constate au titre des expositions de crédit des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit attendue.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur,
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;

- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, Amundi Finance distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux :

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Amundi Finance par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations :

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisations des dépréciations.

Passage en perte :

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Amundi Finance le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.2 Portefeuille-titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- Soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- Soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- Les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé,
- Les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassé en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts / emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne est inférieure à la valeur comptable il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-7, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou de la valeur économique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi Finance détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi Finance utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Amundi Finance enregistre les titres à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

AMUNDI FINANCE n'a pas opéré, lors du PREMIER SEMESTRE 2026, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

2.3 Immobilisations

Amundi Finance applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. La mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste "Fonds commercial"; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en "autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières...". Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Lors de l'apport par Amundi Asset Management de son activité de garanties en 2004, Amundi Finance a comptabilisé un fonds de commerce pour la valeur de 227 424 K€. Ce fonds de commerce n'a pas fait l'objet de dépréciation.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est à dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par Amundi Finance suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

composant	durée d'amortissement
Installations techniques et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- Autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

2.6 Provisions

Amundi Finance applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

2.7 Opérations sur les Instruments Financiers à Terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Au 30 JUIN 2026, les engagements financiers à terme s'élèvent à 71 438 226 K€.

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

L'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont portés au compte de résultat sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de négociation" pour un montant net représentant un produit de 9 275 181 euros dont 10 754 699 euros d'Indemnités de risques de collecte liés au lancement de nouveaux fonds et EMTN.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07,
- Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction au sens du règlement ANC 2014-07.

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Lorsque les instruments sont évalués à la valeur de marché, celle-ci est déterminée :

- A partir des prix disponibles, s'il existe un marché actif,
- A l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé,
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement,

Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Amundi Finance intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories « a » et « d » de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Amundi Finance.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou de proxy de CDS.
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS Single Name de contreparties de même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Les produits et charges relatifs aux instruments négociés dans le cadre d'opérations complexes, notamment émissions d'obligations structurées, sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couvertures ne sont pas reconnues au bilan.

2.8 Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Amundi Finance a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Amundi Finance.

Engagements de garantie donnés

Dans le cadre de l'activité Amundi Finance accorde sa garantie dans le cadre de l'émission de garanties de capital ou de performance en faveur de clients d'Amundi (selon les modalités de calcul ci-dessous).

Au 30 JUIN 2026, ces garanties données ainsi que les garanties accordées directement s'élèvent à 14 707 839 K€.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe en note 25.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi ITS, Amundi Finance, Amundi ESR, Société Générale Gestion, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, BFT IM, CPR AM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

La participation et l'intéressement figurent dans les frais de personnel.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'« UES » de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi - plans de retraite - régimes à cotisations définies

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi Finance n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Amundi Finance a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal

plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- Soit la date de prise de service du membre du personnel
- Soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, Amundi Finance provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Depuis 2021, Amundi Finance applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 328 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers).

Les taux de sensibilité (au 31 décembre 2025) démontrent que :

- une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,45 %.
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,85%.

A l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi Finance a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre Amundi et les filiales de l'UES (dont Amundi Finance) ont été signées. Cette externalisation des « IFC » s'est traduite par un transfert d'une partie de la provision de passif existante dans les comptes vers le contrat PREDICA.

Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

2.12 Charges et produits exceptionnels

Ce poste représente les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes d'Amundi Finance.

2.13 Impôt sur les bénéfices

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Amundi Finance a signé avec Amundi une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	30/06/2026						31/12/2025
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Etablissements de crédit							
Comptes et prêts :							
· à vue	1 204 484				1 204 484	72	1 204 556
· à terme		57 974			57 974	99	58 073
Valeurs reçues en pension							
Titres reçus en pension livrée							
Prêts subordonnés							
Total	1 204 484	57 974			1 262 459	171	1 262 629
Dépréciations							
VALEURS NETTES AU BILAN	1 204 484	57 974			1 262 459	171	1 262 629
Comptes ordinaires							
Comptes et avances à terme							
Total							
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN							
TOTAL	1 204 484	57 974			1 262 459	171	1 262 629

NOTE 4 OPERATION AVEC LA CLIENTELE

Néant

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	30/06/2026					31/12/2025
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :		956 222			956 222	920 177
· dont surcote restant à amortir						
· dont décote restant à amortir		-58 778			-58 778	-44 823
Créances rattachées		1 374			1 374	2 884
Dépréciations						
Valeur nette au bilan		957 596			957 596	923 061
Obligations et autres titres à revenu fixe :	2 039 350	15 894			2 055 243	1 394 394
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs	2 039 350	15 894			2 055 243	1 394 394
· dont surcote restant à amortir						
· dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		105			105	131
Dépréciations						
Valeur nette au bilan	2 039 350	15 999			2 055 348	1 394 525
Actions et autres titres à revenu variable		498 955			498 955	458 855
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan		498 955			498 955	458 855
Total	2 039 350	1 472 549			3 511 898	2 776 441
Valeurs estimatives	2 039 350	1 472 549			3 511 898	2 776 441

NOTE 5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (hors effets publics) : VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE

En milliers d'euros	Encours nets 30/06/2026	Encours nets 31/12/2025
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	115 381	33 531
Sociétés financières	2 438 816	1 819 718
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles		
Divers et non ventilés		
Total en principal	2 554 198	1 853 248
Créances rattachées	105	131
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	2 554 303	1 853 379

NOTE 5.2 VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE

(en milliers d'euros)	30/06/2026				31/12/2025			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	1 946 429	956 222		2 902 651	1 362 679	920 177		2 282 856
Titres non cotés	108 814		498 955	607 769	31 715		458 855	490 570
Créances rattachées	105	1 374		1 479	131	2 884		3 015
Dépréciations								
Valeurs nettes au bilan	2 055 348	957 596	498 955	3 511 898	1 394 525	923 061	458 855	2 776 441

Au 30 JUIN 2026, la répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires		
OPCVM actions		
OPCVM autres	498 955	517 344
TOTAL	498 955	517 344

NOTE 5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

En milliers d'euros	30/06/2026							31/12/2025
	<3mois	>3mois <1an	>1an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	6 956	13 862	143 753	1 890 672	2 055 243	105	2 055 348	1 394 525
Dépréciations								
Valeur nette au bilan	6 956	13 862	143 753	1 890 672	2 055 243	105	2 055 348	1 394 525
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		184 797	700 686	70 738	956 222	1 374	957 596	923 061
Dépréciations								
Valeur nette au bilan		184 797	700 686	70 738	956 222	1 374	957 596	923 061

NOTE 5.4 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	Encours nets 30/06/2026	Encours nets 31/12/2025
France (y compris DOM-TOM)	2 751 525	2 054 409
Autres pays de l'U.E.	259 940	260 163
Autres pays de l'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et du sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total en principal	3 011 465	2 314 571
Créances rattachées	1 479	3 015
Dépréciations		
VALEUR NETTE AU BILAN	3 012 944	2 317 586

NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(en milliers d'euros)

Société	Devise	informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au dernier exercice clos
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	valeur brute	valeur nette					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société											
1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (plus de 50% du capital)											
2) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (10 à 50% du capital)											
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50% du capital)											
AMUNDI ESR	EUR	24 000	25 375	99,99%	34 167	34 167			81 485	14 745	22 128
Amundi Finance Emissions	EUR	2 226	17 780	100,00%	2 226	2 226				4 414	
LCL Emissions	EUR	2 225	5 918	100,00%	2 225	2 225				2 509	3 118
DNA SA	EUR	2 231	-707	100,00%	2 231	1 523				-14	
4) Autres parts dans les entreprises liées (10 à 50% du capital)											
AMUNDI INTERMEDIATION	EUR	15 713	154 079	35,81%	5 628	5 628			265 282	115 028	53 621
5) Autres parts dans les entreprises liées (1 à 10% du capital)											
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieur à 1% du capital de Amundi Finance											
EUR											
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					46 477	45 769					

NOTE 6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

	30/06/2026		31/12/2025	
(en milliers d'euros)	valeur au bilan	Valeur estimative	valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	46 477	45 769	46 477	45 783
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations	-708		-694	
Valeur nette au bilan	45 769	45 769	45 783	45 783
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés				
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total titres de participation				
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés				
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme				
Valeur nette au bilan				
Total des titres de participation	45 769	45 769	45 783	45 783

	30/06/2026		31/12/2025	
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEUR NETTE				
Titres non cotés	45 769	990 297	45 783	990 311
Titres cotés				
TOTAL	45 769	990 297	45 783	990 311

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

NOTE 7.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2026	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	30/06/2026
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	46 477				46 477
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-694			-14	-708
VALEUR NETTE AU BILAN	45 783			-14	45 769
Titres de participation					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN					
TOTAL	45 783			-14	45 769

NOTE 7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2026	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	30/06/2026
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN					
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	227 424				227 424
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	227 424				227 424
TOTAL	227 424				227 424

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

Néant

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	952 717	894 258
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	471 931	356 873
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
Valeur nette au bilan	1 424 648	1 251 131
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	33 774	39 215
Charges constatées d'avance	28	
Charges à répartir	58 978	45 183
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	92 780	84 398
Total	1 517 428	1 335 529

(1) les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 1 955 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Les AUTRES ACTIFS sont principalement composés d'options achetées (pour 952 717 milliers d'euros), des dépôts de garantie versés liés à l'activité du collatéral (389 900 milliers d'euros) et créances rattachées (810 milliers d'euros), créances sur titres livrés (66 466 milliers d'euros), des acomptes d'impôt sur les sociétés (10 831 milliers d'euros), des coupons à recevoir (1 850 milliers d'euros), dépôt de garantie versé au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée (1 955 milliers d'euros), des créances clients (68 milliers d'euros) et des autres créances (51 milliers d'euros).

Les Autres produits à recevoir sont relatifs principalement à l'activité de garantie.

Les Autres charges à répartir se composent principalement de soultes payées sur SWAP.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2025	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 30/06/2026
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	694	14				708
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs						
Total	694	14				708

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	30/06/2026						31/12/2025
	≤ 3mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Etablissements de crédit							
Comptes et emprunts :							
· à vue	121 500				121 500	8	121 508
· à terme	300 000	630 000		85 000	1 015 000	4 428	1 019 428
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
VALEUR AU BILAN	421 500	630 000		85 000	1 136 500	4 435	1 140 935

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Néant

NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	30/06/2026						31/12/2025
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse							
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables	4 786	5 000	6 000		15 786	49	15 835
Emprunts obligataires							
Autres dettes représentées par un titre							
VALEUR AU BILAN	4 786	5 000	6 000		15 786	49	15 835

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	678 090	635 001
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers (2)	3 768 253	2 950 722
Versements restant à effectuer sur titres		
Valeur au bilan	4 446 343	3 585 723
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert		
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	200	360
- Produits constatés d'avance	1 809	3 083
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	283 147	265 022
- Autres charges à payer	13 803	11 705
- Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	298 958	280 170
TOTAL	4 745 301	3 865 893

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

Les AUTRES PASSIFS sont principalement composés de dette en attente de règlement liée à l'activité des EMTN (2 204 510 milliers d'euros), des dépôts de garantie reçus liés à l'activité du collatéral (1 548 468 milliers d'euros), d'options vendues (678 090 milliers d'euros), de la charge d'impôt sur les sociétés (12 538 milliers d'euros), des coupons à payer (1 846 milliers d'euros), d'autres dettes sociales pour (784 milliers d'euros), d'autres dettes fiscales pour (87 milliers d'euros) et autres dettes pour (20 milliers d'euros).

NOTE 15 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2026	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2026
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	155					155
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature	20 494	18 119				38 613
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions	124	23				147
VALEUR AU BILAN	20 773	18 142				38 915

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Néant

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIME A PRESTATIONS DEFINIES

Variations de la dette actuarielle			Variations de juste valeur des actifs des régimes		
(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dette actuarielle au 31/12/N-1	328	297	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	174	168
Coûts des services rendus sur la période		19	Rendement attendu des actifs		6
Effet de l'actualisation		12	Gains/pertes actuariels		
Cotisations employés			Cotisation de l'employeur		
Modifications, réductions et liquidations de régime			Cotisation de l'employé		
Variation de périmètre			Modification/réduction/liquidation de régime		
Indemnités de cessation d'activité			Variation de périmètre		
Prestations versées			Indemnités de cessation d'activité		
(Gains) / pertes actuariels			Prestations versées par le fonds		
Dette actuarielle au 31/12/N	328	328	Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/N	174	174

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

Position nette

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Coûts des services rendus sur la période		19	Dette actuarielle au 31/12/N		328
Coût financier		12	Impact de la limitation d'actifs		
Rendement attendu des actifs sur la période		-6	Juste valeur des actifs en fin de période		-174
Amortissement du coût des services passés			Position nette (passif)/actifs au 31/12/N		-154
Autres gains ou pertes					
Charge nette comptabilisée au compte de résultat		25			

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

Néant

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2025	40 320	548 199			116 992	705 511
Dividendes versés au titre de 2025		-116 981				-116 981
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		116 992			-116 992	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice au 30 juin 2026					35 632	35 632
Autres variations						
Solde au 30 JUIN 2026	40 320	548 210			35 632	624 162

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Capitaux propres	624 162	705 511
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	624 162	705 511

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 30 JUIN 2026 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31 décembre 2025 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	3 312 346	2 594 251
sur les établissements de crédit et institutions financières	1 257 588	1 200 114
sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 054 758	1 394 137
Dettes	1 140 935	974 202
Sur les établissements de crédits et institutions financières	1 140 935	974 202
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	5 515 600	4 771 207
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle	5 515 600	4 771 207
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

(en milliers d'euros)	30/06/2026		31/12/2025	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	6 565 124	6 565 148	5 590 299	5 590 287
Autres devises de l'Union Europ.	24		16	28
Franc Suisse				
Dollar				
Yen				
Autres devises				
Total	6 565 148	6 565 148	5 590 315	5 590 315

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	30/06/2026		31/12/2025	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	873 043	873 043	880 872	880 872
Devises	434 950	434 950	440 637	440 637
Euros	438 093	438 093	440 236	440 236
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	873 043	873 043	880 872	880 872

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	30/06/2026			31/12/2025
(en milliers d'euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	1 015 000	54 393 687	55 408 687	55 782 022
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	1 015 000	54 393 687	55 408 687	55 782 022
Swaps de taux d'intérêt	1 015 000	18 016 623	19 031 623	19 577 108
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change		1 746 087	1 746 087	1 761 745
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		34 630 978	34 630 978	34 443 169
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		16 029 540	16 029 540	16 191 188
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Opérations de gré à gré		16 029 540	16 029 540	16 191 188
Options de swap de taux :				
* Achetés				
* Vendus				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme :				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
* Achetés		8 354 974	8 354 974	8 328 025
* Vendus		7 674 566	7 674 566	7 863 163
Autres instruments à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit :				
* Achetés				
* Vendus				
TOTAL	1 015 000	70 423 226	71 438 226	71 973 209

(1) : Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

NOTE 24.1 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

	Total 30/06/2026			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
(en milliers d'euros)	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
FRA									
Swaps de taux d'intérêt	917 805	8 852 794	9 261 024	917 805	8 852 794	9 261 024			
Swaps de devises									
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices	7 077 154	14 923 475	12 630 349	7 077 154	14 923 475	12 630 349			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	111 606	5 035 749	10 882 184	111 606	5 035 749	10 882 184			
Dérivés sur actions, indices boursier									
Sous total	8 106 565	28 812 018	32 773 557	8 106 565	28 812 018	32 773 557			
Opérations de change à terme	1 721 095	24 991		1 721 095	24 991				
Total général	9 827 660	28 837 009	32 773 557	9 827 660	28 837 009	32 773 557			

NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR

	30/06/2026		31/12/2025	
(en milliers d'euros)	Juste valeur	Encours notionnel	Juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
FRA				
Swaps de taux d'intérêt	136	19 031 623	-4 223	19 577 108
Swaps de devises				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	34 108	50 660 517	42 082	50 634 356
Sous total	34 244	69 692 140	37 860	70 211 464
Opérations de change à terme		1 746 087		1 761 745
TOTAL	34 244	71 438 226	37 859	71 973 209

NOTE 24.3 VENTILATION DES CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET

(en milliers d'euros)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		1 015 000		18 016 623
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
ENGAGEMENTS DONNES	14 707 839	16 298 071
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
- Ouverture de crédits confirmés		
- Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	14 707 839	16 298 071
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	14 707 839	16 298 071
- Cautions immobilières		
- garanties financières		
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	14 707 839	16 298 071
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

NOTE 25.1 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Dans le cadre de la réglementation EMIR (European Market and Infrastructure Regulation), qui s'applique à toute contrepartie, financière (établissements de crédit, entreprises d'investissement, compagnies d'assurance, sociétés de gestion...) ou non financière qui effectue une transaction sur un produit dérivé de gré à gré, Amundi Finance enregistre au titre de son activité :

- les valeurs reçues en garantie de ses contreparties pour 986 061 milliers d'euros,
- les valeurs données en garantie à ses contreparties pour 876 523 milliers d'euros.

NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
(en milliers d'euros)						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	2 683 800	3 870	2 679 930	2 515 797	3 624	2 512 173
Risques sur les autres contreparties						
Total avant effet des accords de compensation	2 683 800	3 870	2 679 930	2 515 797	3 624	2 512 173
Dont risques sur contrats de :						
taux d'intérêt, change et matières premières	1 004 155		1 004 155	935 883		935 883
Dérivés actions et sur indices	1 679 646		1 679 646	1 579 914		1 579 914
Total avant effet des accords de compensation	2 683 800		2 683 800	2 515 797		2 515 797
Incidences des accords de compensation	1 537 101		1 537 101	1 418 197		1 418 197
Total après effet des accords de compensation	1 146 700	3 870	1 142 829	1 097 600	3 624	1 093 976

NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
sur opérations avec les établissements de crédit	14 060	29 446
Sur opérations avec la clientèle	1 971	4 173
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 697	7 404
Produit net sur opérations de macro-couverture	7 199	18 726
Autres intérêts et produits assimilés	5	199
Intérêts et produits assimilés	26 932	59 948
Sur opérations avec les établissements de crédit	-25 838	-60 091
Sur opérations avec la clientèle	-135	-297
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-350	-977
Autres intérêts et charges assimilées	-145	-497
Intérêts et charges assimilées	-26 468	-61 862
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	464	-1 915

NOTE 28 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Titres de placement		
Livret de développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres fixes		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme	23 292	78 867
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres variables	23 292	78 867
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	23 292	78 867

NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres	21 507	-16 620	4 887	42 578	-31 489	11 089
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	35 686	-224	35 461	51 988	-548	51 441
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions						
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	57 192	-16 845	40 348	94 566	-32 036	62 530

NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Solde des opérations sur titres de transaction	-944	247
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	10 219	17 627
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	9 275	17 874

NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-14	-18
Reprises de dépréciations		162
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-14	144
Plus-values de cession réalisées		2
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		2
Solde des opérations sur titres de placement	-14	146
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTE SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-14	146

NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Produits divers		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire		
Charges diverses		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		-760
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire		-760
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-760

NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-469	-1 011
Charges sociales	-217	-382
Intéressement et participation	-58	-95
Impôts et taxes sur rémunérations	-75	-118
Total des charges de personnel	-819	-1 606
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	-819	-1 606
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-352	-731
Services extérieurs et autres frais administratifs	-2 374	-4 377
Total des charges administratives	-2 726	-5 108
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	-2 726	-5 108
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-3 544	-6 714

NOTE 33.1 EFFECTIF

(en effectif moyen du personnel)	30/06/2026	31/12/2025
Cadres	9	9
Non-cadres		
TOTAL	9	9
<i>Dont : France</i>	9	9
<i>Etranger</i>		
<i>Dont personnel mis à disposition</i>		

NOTE 34 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dotations aux provisions et dépréciations	-18 119	-8 992
Dépréciations de créances douteuses		
Autres dotations aux provisions et dépréciations	-18 119	-8 992
Reprises des provisions et dépréciations		
Reprises de dépréciations de créances douteuses		
Autres reprises de provisions et dépréciations		
Variation des provisions et dépréciations	-18 119	-8 992

Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées		
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-3 532	-2 382
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties		
Autres pertes		
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	-21 651	-11 375

NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

Néant

NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

Répartition de l'impôts sur les bénéfices	Résultat avant Impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	48 192	-12 549	35 643
Provisions réglementées			
participation des salariés aux fruits de l'expansion	-23	11	-11
Résultat	48 169	-12 538	35 632
Crédit d'impôts			
Avoirs fiscaux			
Imputation			
Impôts sur les sociétés	48 169	-12 538	35 632

Amundi Finance fait partie du groupe d'intégration fiscale d'Amundi depuis le 1er janvier 2010.

NOTE 37 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIF

Néant

NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS

Non applicable au 30 JUIN 2026

NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe Amundi.

REMUNERATIONS DIVERSES

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

Amundi Finance

38

03

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI FINANCE

Société Anonyme

Au capital de 40 320 157 euros

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris

421 304 601 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 30 juillet 2026

Olivier GUILBAULT
Directeur Général

Amundi Finance

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS21564 75730 Paris Cedex 15 – France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société Anonyme au capital de 40 320 157 Euros - 421 304 601 RCS Paris - Identification TVA : FR32421304601

Etablissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier

MENTIONS LÉGALES

Amundi Finance

Société Anonyme au capital social de 40 320 157 euros

Etablissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France

Siren : 421 304 601 RCS Paris - Siret : 421 304 601 000 30 - Code APE : 6419 Z - N° Identification TVA : FR32421304601

Etablissement de crédit agréé par l'ACPR